

## L'EPISCOPAT CANADIEN

### Et la loyauté des catholiques

---

**I**MPOSÉE par la loi naturelle et le droit divin positif, la soumission loyale à l'égard de l'autorité civile est, pour les catholiques, un devoir de religion qui va de pair avec l'obéissance à l'Eglise.

Notre-Seigneur a lui-même donné le précepte et l'exemple de cette soumission, dont la doctrine est exposée dans les écrits des Apôtres, notamment dans l'épître de saint Paul aux Romains, et la première lettre de saint Pierre. La Tradition a été unanime à nous transmettre ces mêmes enseignements, les Pères de l'Eglise ne cessant de les rappeler aux fidèles de leur temps, ainsi qu'on peut le voir notamment dans les œuvres de saint Justin, de Tertullien, de saint Chrysostôme et de saint Augustin.

L'Eglise a fait, de la soumission aux pouvoirs établis, dans l'ordre temporel, une loi spéciale, qui n'est du reste que l'extension ou plutôt l'application du quatrième commandement divin. Elle veut à la suite des auteurs inspirés, que l'on voie dans tout dépositaire de l'autorité, le représentant de Dieu lui-même, à qui doivent remonter les hommages de respect, d'obéissance et de dévouement offerts aux supérieurs. De mémorables Encycliques de Grégoire XVI, de Pie IX et de Léon XIII, ont mis en pleine lumière, au cours de ce siècle, ces grands principes de loyauté qui ont toujours servi de base à l'action sociale de l'Eglise catholique.

Voilà en résumé, l'obligation religieuse de loyauté qui astreint tout fidèle, et dont aucun ne saurait se dispenser sans pécher en même temps contre l'Eglise et contre Dieu.

Pour être bon catholique, il faut être bon citoyen ; observateur des lois civiles non moins que des lois ecclésiastiques,